

# CORCIEUX

## INFO



**Mairie de Corcieux**

Téléphone : 03 29 50 67 21

Fax : 03 29 50 72 05

Courriel : [corcieux-mairie@wanadoo.fr](mailto:corcieux-mairie@wanadoo.fr)

Site internet : [www.corcieux.fr](http://www.corcieux.fr)

Rejoignez-nous sur  
**facebook**



C'est une nouvelle équipe municipale largement renouvelée et féminisée qui a été élue le 23 mars dernier. Personnellement et au nom des conseillers, je remercie chaleureusement tous les concitoyens qui ont accompli leur devoir civique en venant voter (malgré de nouvelles règles électorales difficiles à admettre pour certains) et qui nous ont fait confiance pour ce nouveau mandat.

En tant que Maire, ma motivation à œuvrer avec passion pour Corcieux est toujours aussi forte.

Ce Conseil Municipal aura à cœur de mener à bien le programme réfléchi proposé pendant la campagne électorale. Il s'est aussitôt mis au travail dans le cadre des commissions constituées. Le premier budget a été voté sans augmentation des taux d'impôts communaux. Des décisions ont été prises concernant les rythmes scolaires et les TAP (Temps d'Activités Périscolaires).

Le programme de travaux a été lancé....

N'hésitez pas à prendre contact avec les conseillers, les adjoints et moi-même qui restons à votre disposition. Je vous souhaite une bonne lecture de ce premier bulletin municipal élaboré par la nouvelle équipe.

Bien cordialement,

Le Maire,  
Christian CAËL

#### Adjoints au Maire :

Annie SAVIER : affaires scolaires, vie associative et culturelle, communication et loisirs

Jean-Yves PENTECÔTE : urbanisme, travaux

Jean-Luc DUBOIS : tourisme, manifestations, sports et cérémonies

Patricia CALBRIX : vie sociale, gestion du cimetière et des immeubles locatifs

#### Conseiller délégué :

Gilles MOUGEOLLE : bâtiments, forêts, agriculture et commerce



## NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL**Commission Vie scolaire :**

Vice-présidente : Annie SAVIER

Membres : Fabienne LEJAL, Sylvie ROBIN, Nadia MELINE, Christiane DURAND, Patricia CALBRIX.

**Commission vie associative, culturelle et loisirs:**

Vice-présidente : Annie SAVIER

Membres : Patricia CALBRIX, Jean-Claude PERRIN, Jean-Luc DUBOIS, Laurent CAGNIAT, Katia FERRY.

**Commission Communication :**

Vice-présidente : Annie SAVIER

Membres : Laurent CAGNIAT, Pascal DESJARDIN, Sylvie ROBIN, Elisabeth THIERY

**Commission urbanisme et travaux :**

Vice-président : Jean-Yves PENTECOTE

Membres : Hervé DURAND, Michel ANDRE, Marie-Claudine THIRIET, Patrick ROHRER

**Commission bâtiments :**

Vice-président : Gilles MOUGEOLLE

Membres : Patrick ROHRER, Jean-Yves PENTECOTE, Jean-Luc DUBOIS, Pascal DESJARDIN

**Commission espaces verts et aménagement de bourg :**

Vice-président : Jean-Yves PENTECOTE

Membres : Christiane DURAND, Patrick ROHRER, Annie SAVIER, Hervé DURAND

**Commission forêt, agriculture :**

Vice-président : Gilles MOUGEOLLE

Membres : Jean-Yves PENTECOTE, Michel ANDRE, Fabienne LEJAL, Patrick ROHRER

**Commission commerce et artisanat :**

Vice-président : Gilles MOUGEOLLE

Membres : Fabienne LEJAL, Pascal DESJARDIN, Sylvie ROBIN, Nadia MELINE.

**Commission tourisme :**

Vice-président : Jean-Luc DUBOIS

Membres : Marie-Claudine THIRIET, Laurent CAGNIAT, Annie SAVIER, Christiane DURAND, Fabienne LEJAL, Jean-Claude PERRIN

**Commission sport et manifestations :**

Vice-président : Jean-Luc DUBOIS

Membres : Jean-Claude PERRIN, Elisabeth THIERY, Pascal DESJARDIN, Patricia CALBRIX, Annie SAVIER

**Commission Vie sociale :**

Vice-présidente : Patricia CALBRIX

Membres : Elisabeth THIERY, Hervé DURAND, Nadia MELINE, Katia FERRY, Christiane DURAND

**Commission des finances :**

Membres : Tous les conseillers municipaux

**Groupe de travail Pôle médical :** Annie SAVIER, Jean-Yves PENTECOTE, Jean-Luc DUBOIS, Patricia CALBRIX, Gilles MOUGEOLLE et Marie-Claudine THIRIET.

**Groupe de travail énergie :** Annie SAVIER, Jean-Yves PENTECOTE, Jean-Luc DUBOIS, Patricia CALBRIX, Gilles MOUGEOLLE.

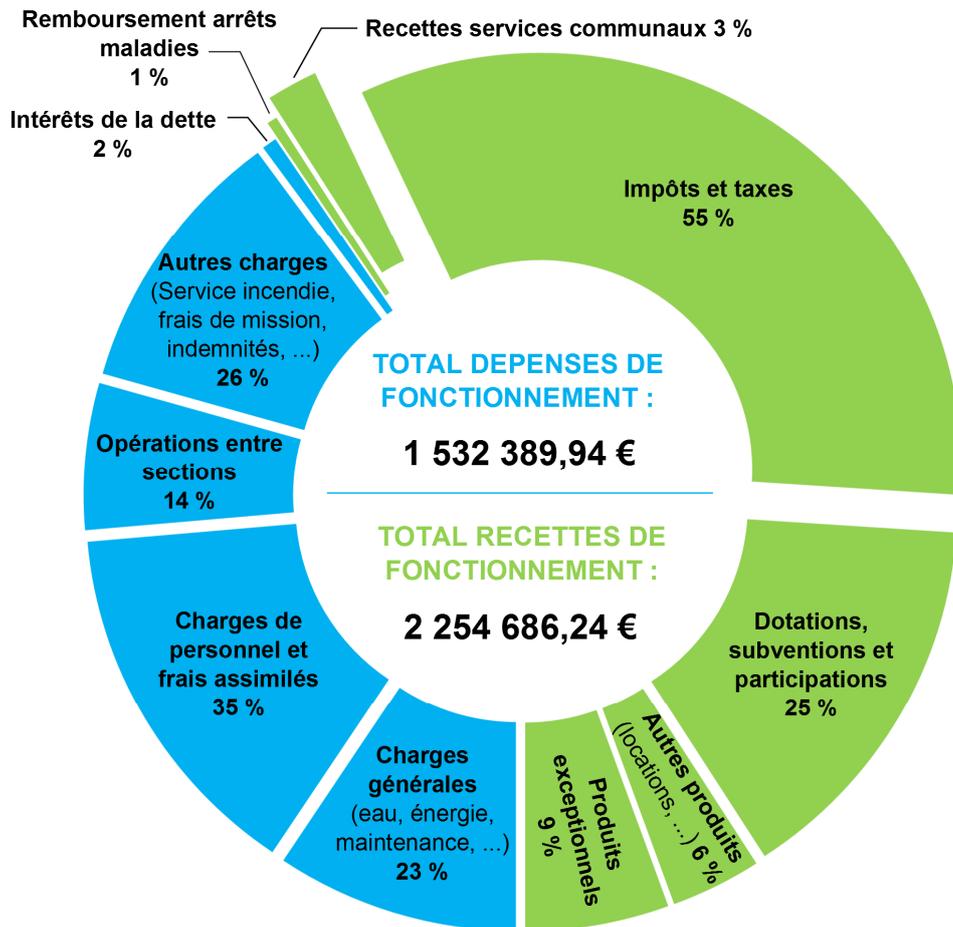
**Brèves de Conseil**

Ce début d'année a été marqué par le vote des éléments budgétaires (comptes administratifs 2013, budget primitif 2014), ainsi que la mise en place de la nouvelle équipe municipale (cf page 2). Les nouveaux élus se sont répartis dans les nouvelles commissions municipales dont le détail vous est donné ci-dessus. Ont aussi été votés :

- La planification des rythmes scolaires (cf. page 8)
- Les demandes de subventions des associations.
- La modification des tarifs du service de restauration-garderie scolaire : enfants de Corcieux 4.85€ et 3.95€ (CAF) autres Communes 5.35€ et 4.85€ (CAF)

**MISE AU POINT:**

Une grosse déception, pour ne pas dire plus, a été causée par le médecin qui devait s'installer. Venue avec ses enfants des Côtes d'Armor où elle était bien reconnue en tant que médecin généraliste, Mme Lejaille s'était engagée à finaliser sa thèse de doctorat pour pouvoir s'installer en automne 2013. Les dossiers d'aide à l'installation ont, dans un premier temps, retardé cette ouverture. Le nouvel engagement pris auprès de la municipalité et annoncé en tout début d'année ainsi qu'auprès de l'ARS (contrat passé avec l'Agence Régionale de Santé) a ensuite fixé l'ouverture du cabinet au 1<sup>er</sup> mai 2014. Or la soutenance de la thèse de doctorat, indispensable pour pouvoir exercer en tant que praticien indépendant, n'a pas eu lieu. La municipalité a tenu ses engagements en aménageant et en louant la maison (ancienne cure) et en donnant la possibilité d'y ouvrir le cabinet dans l'attente de la réalisation du pôle médical. Que d'incompréhension et de déception pour nous face à cette attitude et que d'espoirs déçus pour nos concitoyens ! Pour autant, nous ne baissons pas les bras et sommes donc à nouveau à la recherche d'un médecin avec de récents contacts.

**Compte administratif 2013 : Fonctionnement****Comprendre le budget**

Le budget de la Commune se vote par fonction. Celles-ci sont divisées en deux sections : fonctionnement et investissement.

Le fonctionnement retrace les dépenses et les recettes courantes que la Commune sera amenée à répéter chaque année. Elles présentent ainsi un caractère répétitif.

L'investissement concerne quant à lui les projets limités dans le temps de la Commune. Ce sont généralement des programmes avec un coût relativement élevé mais qui doivent permettre de développer l'attractivité de la Commune, de rénover des infrastructures, ...

A noter :

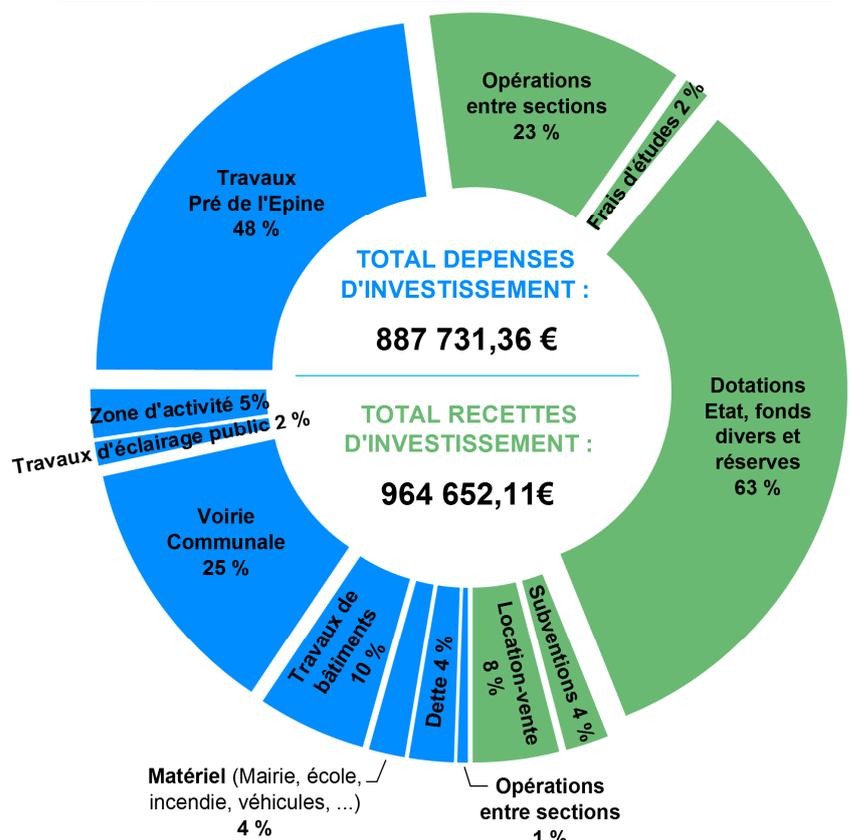
*On ne peut jamais emprunter (donc s'endetter) pour payer les dépenses de fonctionnement d'une collectivité.*

**A quoi servent les comptes administratifs ?**

Les comptes administratifs d'une Commune permettent de retracer les dépenses et les recettes qui ont réellement eu lieu au cours de l'année, à la différence du budget primitif (voir page de droite), qui, lui, met en œuvre une projection budgétaire, dont on sait à l'avance qu'elle ne se réalisera pas exactement.

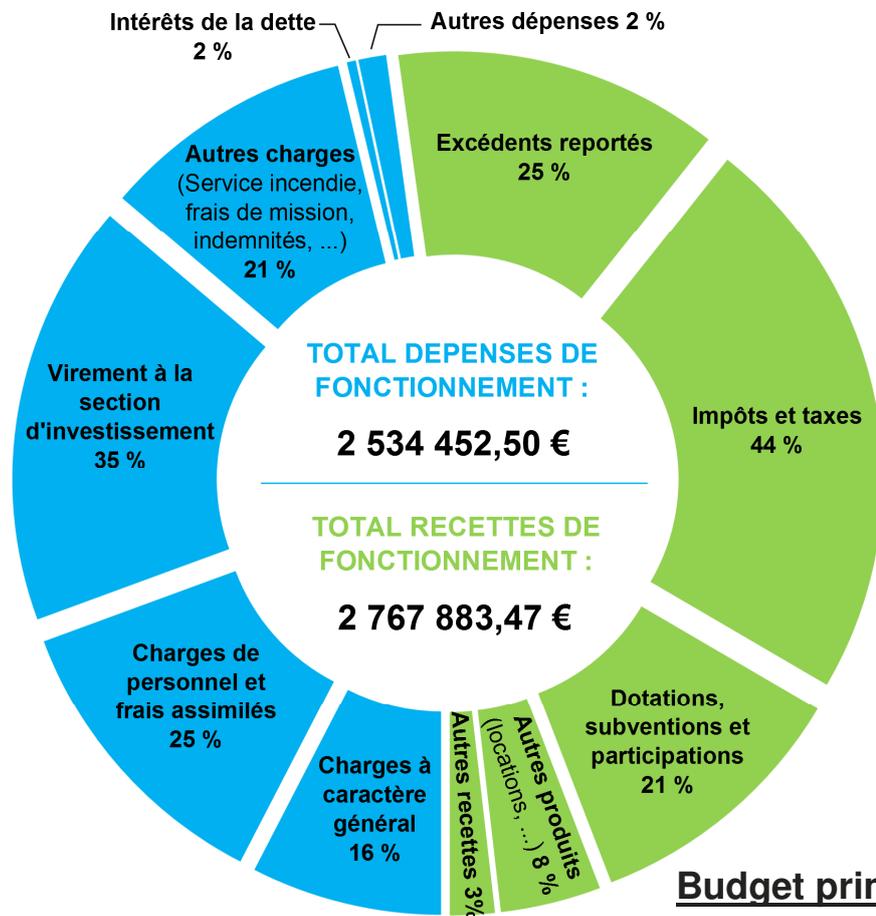
Le total des recettes en fonctionnement du compte administratif ne tient pas compte de l'excédent reporté. Cette différence explique notamment que les recettes de fonctionnement soient significativement plus élevées lors du vote du budget primitif (voir page de droite). Celui-ci reprend, en plus du compte administratif, les excédents des exercices budgétaires précédents, lorsqu'il y en a.

Le diagramme ci-dessus ne reprend donc pas l'excédent de fonctionnement des années précédentes.

**Compte administratif 2013 : Investissement**

BUDGET : PROJECTION BUDGETAIRE 2014

**Budget primitif 2014 : Fonctionnement**



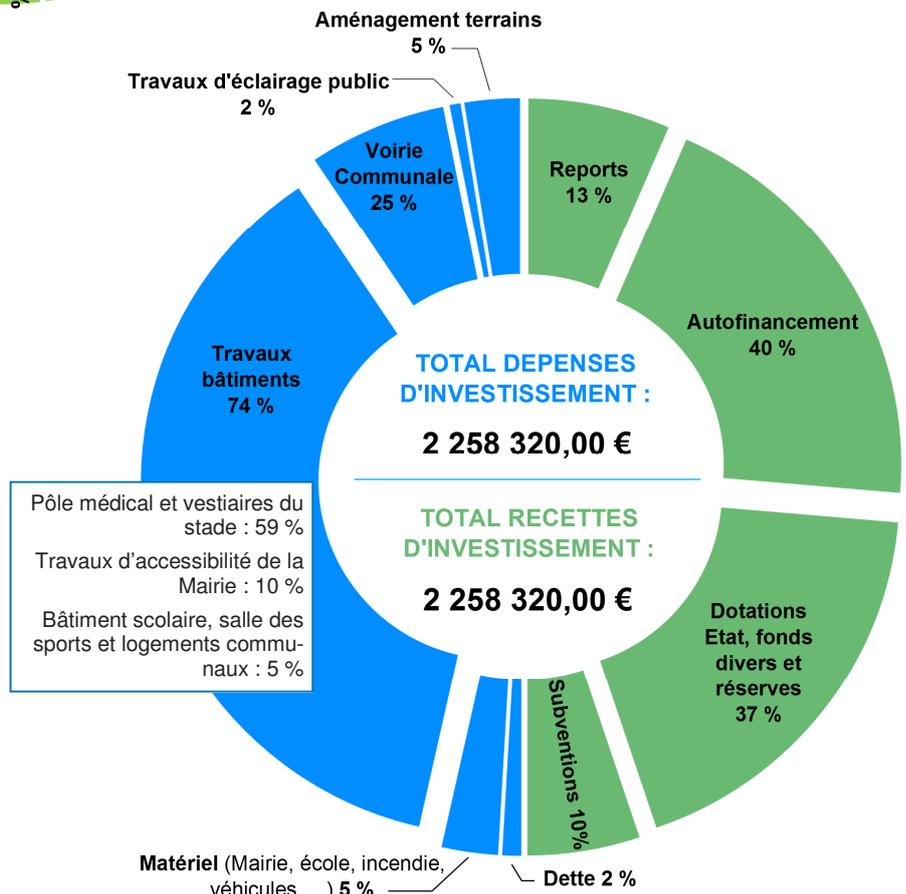
**Comprendre le budget**

Le budget primitif, à la différence des comptes administratifs, est une projection budgétaire. Cela signifie que ce sont des objectifs qui sont fixés.

Il servira de canevas pour les dépenses de l'année et permettra à la fin de celle-ci, de constater si les objectifs ont été tenus.

Le principe est que le budget doit être voté en équilibre des dépenses et des recettes. Il faut par ailleurs équilibrer de la même manière les sections de fonctionnement et d'investissement. Il existe cependant une exception pour les Communes, le « suréquilibre » ou l'excédent est possible. Il est en revanche interdit de voter un budget primitif en déficit.

**Budget primitif 2014 : Investissement**



**Reports de l'année précédente en investissement**

Cette année, le budget de la Commune de Corcieux a été voté en suréquilibre. Deux raisons l'expliquent : la Commune a connu des résultats en excédent l'an passé car des projets en investissement n'ont pas pu être lancés. La Commune reprend donc ces excédents et recettes des années passées, auxquels elle ajoute de nouvelles recettes d'investissement. Cela permettra de provisionner à l'avance la réalisation de projets prévus antérieurement, tout en maintenant la capacité nouvelle d'investissement.

**Pas d'augmentation des taux en 2014 !**

Les taux communaux des impôts locaux restent inchangés à Corcieux en 2014. Pour info : taxe d'habitation 24,15 %, foncier bâti 14,10%, foncier non-bâti 35,63 % et CFE 15,57 %.

Pôle médical et vestiaires du stade : 59 %  
 Travaux d'accessibilité de la Mairie : 10 %  
 Bâtiment scolaire, salle des sports et logements communaux : 5 %

# Élections européennes 25 mai 2014

Nombre d'élus  
par circonscription



Vous êtes citoyen d'un des 28 pays de l'UE et vous vivez en France ?  
Vous pouvez voter dans l'une des 8 circonscriptions

Vous élisez 74 députés français au prorata du score obtenu par chaque parti politique, sur la base d'un scrutin de listes

Vos élus feront partie des 751 députés européens qui adopteront les actes législatifs, le budget de l'UE et qui exerceront un contrôle politique de la Commission européenne

## Comment fonctionne l'Union européenne?

Le 25 Mai 2014, vous voterez pour l'une des 23 listes qui se sont présentées dans le grand Est. Ces listes sont elles-mêmes composées de 9 candidats.

Vos voterez ainsi pour élire des députés européens qui exerceront un rôle de codécision législative dans des domaines comme le transport, la santé, les nouvelles technologies, l'écologie, ...

Le rôle du député européen est aussi important en matière de contrôle de la Commission européenne. C'est en effet celle-ci qui prépare les textes qui seront ensuite votés par le Parlement européen et le Conseil de l'Union.

Le Parlement représente les peuples d'Europe, tandis que le Conseil de l'Union, composé des ministres des différents Etats, représente les Nations européennes.

La Commission a quant à elle le rôle de mettre en œuvre et de contrôler que les politiques votées par l'Union européenne sont bien mises en œuvre dans les Etats membres.

Le schéma ci-contre figure les relations entre ces différentes institutions.

### Parlement européen



#### Composition :

751 Députés de 28 Etats

#### Compétences :

- Vote le budget
- Participe aux actes législatifs
- Contrôle la Commission

Co-décide les lois

### Conseil de l'Union européenne



#### Composition :

Un ministre par Etat membre

#### Compétences :

- Vote le budget
- Vote les actes législatifs

### Commission européenne



#### Composition :

Un commissaire par Etat membre

#### Compétence :

- Exécute les actes législatifs

Contrôle

## MAIRIE

Les travaux de la Mairie ont d'ores et déjà débuté. Ils occasionneront peut-être une gêne pour les usagers du parking de la Place Du Général De Gaulle, du côté de l'entrée de la Salle des Fêtes. La mise en conformité, imposée par la loi, avec les normes d'accessibilité de la Mairie verra la mise à disposition pour les usagers d'un ascenseur pour que les personnes à mobilité réduite puissent accéder au 1er étage de la Mairie et à la salle du Conseil. Pendant les travaux, l'accès au secrétariat risque aussi d'être impacté. Les travaux se dérouleront en plusieurs phases.



## PROGRAMME TRAVAUX 2014

Cette année va voir se concrétiser de grands projets de travaux. Les vestiaires du stade de football seront réaménagés à la fin de l'année.

Côté voirie, la route de la RD31 au hameau de Vichibure, et la VC n°133 à Bellegoutte seront rénovées. Les travaux à Vichibure permettront une meilleure évacuation des eaux de pluies et la route sera élargie. Quant à Bellegoutte, la voirie sera renforcée, et l'évacuation du pluvial sera elle aussi améliorée. Un trottoir d'environ 300m sera par ailleurs créé sur la RD60, avec récupération du pluvial. Ces travaux doivent améliorer la sécurité des piétons. Pour entretenir les routes, un programme d'enrobé et de monocouche est prévu sur plusieurs voiries.

Enfin, l'Office de Tourisme s'est doté d'un sas d'entrée (photo ci-contre) qui permettra de faire des économies de chauffage et d'éviter la stagnation des eaux de pluie près de l'ancienne porte d'entrée.



### Pôle médical :

Le projet d'aménagement de l'ancienne coopérative agricole en pôle médical avance...certes lentement mais il avance. L'EPFL (Etablissement Public Foncier de Lorraine), propriétaire du bâtiment, a lancé les procédures de consultation d'entreprises pour un démarrage des travaux en automne. La commune, de son côté, a choisi son AMO (Aide à la Maîtrise d'Oeuvre) : c'est Vosgélis qui a été retenu et qui assurera le lien entre l'EPFL, son maître d'œuvre et la commune pendant les travaux. Ils nous assisteront pour la partie commercialisation et les liens avec les professionnels de santé ainsi que pour la mise en place de la copropriété.

## UNE NOUVELLE TETE AU SERVICE TECHNIQUE

Suite au départ de Jean-Marc Pierrat pour raison de nouveau projet professionnel, un recrutement a été lancé pour doter ce service d'un nouveau responsable.

Depuis le 28 avril dernier, M. Thierry Vendrot, qui exerçait auparavant des fonctions similaires à la commune de Chaumes-en-Brie, puis dans une entreprise de gestion et de traitement des eaux dans l'Est de la France, a rejoint la commune de CORCIEUX pour assurer la responsabilité de l'équipe technique et veiller à la bonne exécution des travaux qui lui seront confiés.

Nous lui souhaitons la bienvenue au sein des services communaux de CORCIEUX.



## REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

## Les rythmes scolaires



La réforme des rythmes scolaires entrera en vigueur pour toutes les écoles à la rentrée 2014 avec de nouveaux horaires et classe le mercredi matin. La Commune de Corcieux, après avoir consulté les parents d'élèves (résultats du questionnaire de l'Amicale des Parents d'Elèves) et s'être concertée avec les enseignants, a décidé d'appliquer ces nouveaux horaires d'école, adoptés à l'unanimité au Conseil Municipal du 28 février et validés par l'Inspection Académique des Vosges.

**Classe le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h45 à 15h30.**

**Classe le mercredi de 09h00 à 12h00.**

L'école se terminera donc tous les jours à 15h30.

## Les Temps d'Activités périscolaires (TAP)

Les TAP seront organisés à partir de la rentrée de septembre les lundis, mardis et jeudis de 15h30 à 16h30. Il sera demandé aux familles de faire une préinscription en juin afin de pouvoir organiser au mieux les activités. L'inscription définitive se fera au cours de la première semaine d'école et les activités proprement dites commenceront le 8 septembre. Une garderie gratuite sera mise en place pendant la première semaine de 15h30 à 16h30 le lundi mardi et jeudi.

**Organisation des TAP**

Les enfants auront le choix entre plusieurs activités en fonction de leur classe. Chaque activité se fera sur une période correspondant au nombre de semaines comprises entre 2 périodes de vacances (ex : de septembre aux vacances de Toussaint, de la rentrée de novembre aux vacances de Noël, etc)

-élèves de maternelle : 3 activités au choix

-CP/CE1 : 2 activités au choix

-CE2/CM1/CM2 : 3 activités au choix

Ils pourront s'inscrire pour un jour par semaine, 2 jours ou 3 jours, soit 1, 2 ou 3 activités. Une fois inscrit, l'enfant sera tenu d'assister à toutes les séances de la période. A l'issue d'une période, les enfants s'inscriront à nouveau pour la période suivante.

Le choix des enfants sera nécessairement encadré pour éviter d'avoir des groupes déséquilibrés. Si un enfant n'a pas obtenu son choix pour les activités de la première période, il sera prioritaire pour cette activité au cours des périodes suivantes.

**Contenu des TAP**

Les activités offertes seront très variées. Il est déjà prévu des activités artistiques, manuelles et intellectuelles, des activités autour de l'environnement, des jeux, de l'informatique et des activités physiques et sportives. Le détail sera précisé au cours du mois de juin. Toutes ces activités ne se substituent en rien à l'enseignement dispensé à l'école, ni aux activités organisées par différentes associations mais permettront aux enfants d'aborder gratuitement différents domaines.

**Locaux**

Toutes les activités auront lieu dans des locaux de la commune: salles de l'école autres que les salles de classes, salle des sports, salle Multiactivités, réduisant au maximum les déplacements. Les parents viendront en effet chercher leurs enfants à l'école à 16h30, à l'issue des activités.

**Encadrants**

Les personnes qui seront chargées d'encadrer les activités sont toutes des personnes qualifiées pour s'occuper d'enfants (personnel communal, enseignants de l'école ou de l'extérieur, animateurs d'associations). Il sera aussi fait appel à des bénévoles pour venir en renfort pour certaines activités (jeux, jardinage, etc)

*Toutes les questions pourront être abordées au cours d'une réunion qui aura lieu à la salle des fêtes le vendredi 13 juin à 18h30 pour tous les parents.*



## SI J'ETAIS MAIRE PAR LES CM1

Après avoir parlé des élections municipales en classe, les CM1 se sont interrogés sur le rôle du maire. Ils ont été reçus à la mairie en salle du conseil municipal par Monsieur Christian Caël qui leur a précisé ses tâches en répondant à des questions.

Les élèves de CM1 se sont ensuite interrogés sur les projets qu'ils feraient s'ils devenaient maire.

Déjà conscients du rôle d'une mairie, ils ont construit tout un programme...

### Des projets peu réalisables :

- Construire une piscine
- Créer un zoo
- Créer une station de ski
- Créer une patinoire
- Ouvrir un lycée à Corcieux



### Des projets généreux :

- Une cantine pour les sans-abris
- Construire de nouveaux HLM
- Construire de nouveaux logements pour les sans-abris



### Les projets qui « tiennent la route » :

- Créer une aire de jeux pour les enfants
- Créer une bibliothèque / médiathèque avec baby-foot et jeux
- Créer une nouvelle cantine avec des repas cuisinés sur place
- Organiser un carnaval
- Dénéiger la commune
- Être à l'écoute des gens
- Surveiller les chiens
- Faire ouvrir de nouveaux magasins, un supermarché, une laverie...
- Mettre des amendes à ceux qui ne respectent pas la propreté (crottes de chiens, crachats, papiers jetés)
- Mettre une personne devant l'école pour faire traverser les enfants
- Organiser des concerts de musique
- Réparer les routes
- Construire une salle de classe accessible aux personnes à mobilité réduite
- Ajouter des ordinateurs dans les salles de classe
- Créer un nouveau terrain de foot et de sports
- Fleurir la ville
- Financer des sorties scolaires
- Faire ouvrir un centre équestre, une écurie



**Merçi  
à toute l'équipe  
éducative de l'école pour  
son initiative  
et sa mise en forme**

Soyez rassurés les enfants, une bonne partie de vos idées faisait déjà partie du programme de la nouvelle équipe municipale.  
Un grand bravo pour votre travail !  
Mais au fait...Seriez-vous intéressés par une commission citoyenne (conseil municipal des enfants)?

## ANIMATIONS

## ACCUEIL DE LOISIRS DU PRINTEMPS

Dans le cadre de l'Accueil de Loisirs des vacances de printemps, les enfants ont participé à deux ateliers pédagogiques proposés par le Pays de la Déodatie. Frédéric Blanc, animateur nature, de l'association ETC Terra, a fait découvrir aux participants le monde de la chouette. Ces deux après-midis d'animation et de sensibilisation ont abouti à la réalisation de deux nichoirs en bois grâce au soutien de la scierie Oriel de Corcieux.

Durant le reste de la semaine, les enfants ont travaillé sur le thème « Petites bêtes » avec au programme : bricolage, expression, grand jeu, cuisine et une séance de cinéma en 3D avec le film « Minuscule ».

Quant aux adolescents, ils ont profité d'une semaine pleine de sensations fortes avec du break-dance, une journée à Europapark, un après-midi d'accrobranche à Fort Aventure et d'un après-midi au parc aquatique Galaxy de Titisee.



## ACCUEIL DE LOISIRS ÉTÉ 2014

La Commune de Corcieux accueille vos enfants entre 3 ans (scolarisés) et 15 ans dans des structures où la qualité est une priorité.

L'Accueil de Loisirs fonctionne de 08h30 à 17h30 avec repas et goûter.

Une garderie fonctionne avant et après l'accueil de loisirs, à partir de 07h00 jusqu'à 18h30, sur inscription, au prix de 0.65€ la ½ heure (vente de tickets en Mairie).

Répartition des enfants dans les différentes tranches d'âges en fonction des classes durant l'année scolaire 2013-2014 :

3-5 ans = petite et moyenne section maternelle

6-7 ans = grande section, CP et CE1

8-10 ans = CE2, CM1, CM2

11-15 ans = collège

Dates et thèmes :

Du 07 au 11 juillet 2014 : **Les Olympiades**

Du 15 au 18 juillet 2014 : **Mes Tissages et Métissage**

Du 21 au 25 juillet 2014 : **Art Attitude**

Travail autour des thèmes, avec proposition d'activités variées et adaptées aux envies et aux rythmes des enfants: bricolage, peinture, cuisine, expression, sports collectifs, accrobranche, land art, cinéma, rallye pédestre, etc.

## CHASSE AUX ŒUFS

La désormais traditionnelle « Chasse aux œufs de Pâques » organisée par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) s'est déroulée le samedi 19 avril dernier.



Tout d'abord, les enfants sont passés sous le chapiteau afin de participer au concours de dessins, (pour lequel les prix seront décernés prochainement), puis dès 14h30, une soixantaine d'enfants (de la maternelle au CE2) et quelques parents accompagnant les plus jeunes, ont joyeusement investi l'Espace Robert Petit, fouillant et farfouillant dans le foin et sous les branches pour trouver les chocolats tant convoités.

Malgré la fraîcheur de l'air, l'ambiance était chaleureuse et chacun a obtenu sa récompense gourmande, fait un sourire au photographe, et est rentré au chaud déguster ses friandises.

Merci à tous les bénévoles, qui ont permis la réussite de cette journée, aux généreux fournisseurs de foin et de branches, et aux talents d'organisation de Jean Bernard Dubois qui n'a pas ménagé sa peine.

## PASSATION DE POUVOIR AU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS

Mercredi 09 avril 2014 à 19h00, a eu lieu place du Général De Gaulle, en présence de nombreuses personnalités, la passation de pouvoir entre le Capitaine Nicolas Sauffroy et l'Adjudant-chef Olivier Durand désormais Commandant du Centre d'Incendie et de Secours de Corcieux. Il sera secondé par son frère l'Adjudant Hervé Durand, par ailleurs Conseiller Municipal.

Nicolas Sauffroy a remercié tous ses collègues et souhaité bonne chance à son successeur.

Le dimanche suivant, la nouvelle équipe municipale a eu l'occasion de visiter les installations du Centre de Secours et de prendre connaissance de l'organisation des services d'incendie et de secours.



## COMMEMORATION DU SOUVENIR DE LA DEPORTATION

Une gerbe a été déposée aux monuments aux morts le dimanche 27 avril, par le Maire, Christian Caël, Guy Martinache, Conseiller Général et Marcel Thomas, ancien déporté, en présence de nombreux élus et représentants des associations patriotiques.



## COMMEMORATION DE L'ARMISTICE DE 1945



Jeudi 08 mai, la commémoration de l'armistice de la seconde guerre mondiale a eu lieu aux monuments aux morts de Corcieux et de La Houssière avec un dépôt de gerbe et lecture du message du Ministre de l'Intérieur par le Maire, Christian CAËL.

Le 06 juin, à 18h00, se déroulera la cérémonie de commémoration du soulèvement du marquis de Corcieux le 6 juin 1944, et de l'attaque de la garnison allemande à Taintrux.



## L'AGENDA DES MANIFESTATIONS

### Juin :

- Samedi 07 : Cinéma à 20h30. : Qu'est-ce qu'on a fait au bon dieu
- Vendredi 20 : Fête de la musique, place de la mairie
- Samedi 21 : Rallye de Lorraine
- Samedi 28 : Fête des écoles et kermesse, à partir de 13h30
- Samedi 28 : Cinéma à 20h30

### Juillet :

- Dimanche 13 : Bal populaire et feu d'artifice, à partir de 22h
- Dimanche 20 : Marché de l'artisanat et Festi'forge, parking de la mairie et salle des fêtes, à partir de 08h
- Dimanche 27 : Marche populaire, à partir de 09h

### Août :

- Dimanche 03 : Concours d'attelage, (Association Attelage Passion du Neuné), au stade de foot
- Samedi 09 : Repas dansant de l'office de tourisme, à la salle des fêtes, à partir de 19h30

Tous les jeudis : Marché nocturne, place de l'église.  
Du 10 juillet jusqu'au 21 août.

## HORAIRES D'OUVERTURE MAIRIE

<b>Lundi, Mardi, Mercredi :</b>	08h00 à 12h00 14h00 à 18h00
<b>Jeudi :</b>	08h00 à 12h00
<b>Vendredi :</b>	08h00 à 12h00 14h00 à 17h00



## HORAIRES D'OUVERTURE DECHETTERIE

### Du 01/04 au 31/10

Lundi et mercredi : 14h à 18h  
Vendredi et samedi : 9h à 12h et 13h30 à 18h30

### Ramassage des ordures ménagères :

A noter que le système a changé depuis le 1er avril : ramassage des sacs noirs tous les mercredis. Ramassage du verre **ET** des sacs jaunes les semaines impaires. Pour plus de renseignements, s'adresser à la Communauté de Communes du Val de Neuné.

## LE CIVISME : L'AFFAIRE DE TOUS

Il fut une époque où les adolescents du village se retrouvaient derrière l'église pour batifoler dit une plaisanterie populaire. Que les parents de nos jeunes se rassurent : ce n'est plus possible. Le square est criblé de mines antipersonnel nouvelle génération : ce sont les déjections canines (ce n'est pas un gros mot, mais ça le devient lorsque le promeneur pose le pied dedans). C'est ainsi qu'avant la chasse aux œufs, il a fallu faire, pelle en mains, la chasse aux ... crottes. Nos trottoirs qui n'ont pourtant pas besoin d'engrais subissent le même traitement.

Les maîtres nous diront que l'animal ne choisit pas le moment ni l'endroit. Cependant en tenant l'animal en laisse son maître peut le guider, prendre la précaution d'emporter un sachet pour ramasser les excréments, et ne pas laisser derrière lui ce qu'il ne voudrait trouver devant sa porte.

Il est temps que les amis de nos amis comprennent le sens de la civilité en tous lieux car cette insouciance pourrait bien devenir une mine d'or pour les finances publiques, si la Commune venait à mettre en exercice les moyens de défense dissuasifs dont la loi l'a dotée :

Amende pouvant aller jusqu'à 150€ (article R632-1 du Code pénal -contravention de 2<sup>ème</sup> classe pour dépôt, abandon de déjections, sur un lieu privé dont on n'a pas la jouissance ou en un lieu public sans autorisation. A noter que cette amende s'applique également pour quiconque urine sur la voie publique.

Amende pouvant aller jusqu'à 150€ pour divagation d'un animal sur la voie publique (article R622-2 du Code pénal) avec risque de fourrière si le propriétaire n'est pas identifié.

Rappelons qu'en vertu de l'article 1385 du Code civil le propriétaire d'un animal est responsable du dommage que l'animal a causé, que l'animal soit sous sa garde ou qu'il soit égaré ou échappé.



## Achat de matériel pour les manifestations

Le Bureau municipal, en accord avec le Conseil, a fait l'acquisition de deux chapiteaux et d'un parquet.



# CORCIEUX INFO

## Nouvelle formule en septembre !